

CONSEIL

Conseil

**RAPPORT SUR L'AUDIT DE PERFORMANCE DES ACCORDS
FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS CONCLUS PAR L'OCDE
AVEC LES PAYS NON MEMBRES**

Synthèse (pour diffusion publique)

JT03453710



NAJWYŻSZA IZBA KONTROLI
INSTANCE SUPÉRIEURE DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA POLOGNE

Synthèse

**RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES
ACCORDS FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS
CONCLUS PAR L'OCDE AVEC LES PAYS NON
MEMBRES**

Varsovie, le 20 septembre 2019

SYNTHÈSE

1. L'un des objectifs fondamentaux de l'OCDE consiste à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique. Les Membres sont convenus que, en vue d'atteindre ses objectifs, l'Organisation peut conclure des accords avec des pays non membres. L'OCDE coopère avec ces pays sous trois formes, principalement : en préparant l'adhésion de certains d'entre eux à l'Organisation ; en coopérant avec ses Partenaires clés ; en se livrant à une coopération globale avec les autres pays non membres à l'échelle mondiale.

2. La principale question à laquelle cet audit devait permettre de trouver des réponses était celle de savoir si l'OCDE était capable d'assurer une collaboration fructueuse avec les pays non membres dans les trois domaines évoqués ci-dessus. En ce qui concerne les accords et activités prévus par l'Organisation pour préparer des non-membres à y adhérer, l'audit a confirmé que l'OCDE était performante pour ce qui est d'inviter et de préparer ces pays à en devenir Membres en adhérant à la Convention relative à l'OCDE. Tout récemment, deux nouveaux pays sont devenus Membres de l'Organisation : la Lettonie, en 2016, et la Lituanie, en 2018. Actuellement, deux pays sont candidats à l'adhésion à l'OCDE : la Colombie et le Costa Rica, le premier ayant été officiellement invité à devenir Membre en mai 2018. Les demandes d'adhésion des six autres pays, en l'occurrence le Brésil, le Pérou, l'Argentine, la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, sont actuellement examinées par le Conseil de l'OCDE.

3. L'Organisation est performante s'agissant d'inviter des pays non membres à travailler sur des sujets particuliers au sein de ses organes et de ses projets, ainsi qu'à adhérer à ses instruments juridiques. Elle a émis 307 invitations toujours en cours de validité à prendre part aux travaux d'organes de l'OCDE, que ce soit en qualité de membre associé ou de participant à divers programmes et projets, et on a compté au total 755 cas d'adhésion à un instrument juridique de l'OCDE. L'Organisation est également performante en termes d'invitation des pays non membres partenaires à augmenter leur contribution financière à son budget. Près de 74 % des redevances annuelles obligatoires sont payées dans l'année qui suit la participation du non-membre aux travaux d'un organe, ou peu après. En revanche, la contribution financière des non-membres varie d'un pays à un autre, et notamment entre les Partenaires clés de l'OCDE. **L'Auditeur externe a recommandé que l'OCDE intensifie sa coopération avec les Partenaires clés, en particulier l'Afrique du Sud et l'Indonésie, tout en continuant à encourager une révision à la hausse de la contribution financière de l'ensemble de ces pays au budget de l'Organisation en écho à leur participation accrue à ses activités.**

4. Le Conseil a invité le Secrétaire général à renforcer la coopération de l'OCDE avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, dans le cadre de programmes d'engagement renforcé en vue de leur possible adhésion. L'Organisation est devenue performante pour ce qui est de renforcer sa coopération avec ces pays regroupés sous l'appellation de « Partenaires clés », en particulier le Brésil et l'Afrique du Sud, aussi bien en matière de participation aux organes et projets de l'OCDE que d'adhésion à ses instruments juridiques. **L'Auditeur externe a recommandé que les méthodes de travail adoptées par l'OCDE dans le cadre de sa coopération avec le Brésil soient encouragées et suivies en tant que pratique plus efficace que la norme dans le cadre de la coopération entre l'Organisation et ses autres Partenaires clés. Il a recommandé en**

outre que l'OCDE intensifie sa coopération avec les autres Partenaires clés en vue de leur possible adhésion, et en particulier qu'elle encourage l'Indonésie à participer aux travaux d'un plus grand nombre d'organes de l'OCDE et à davantage de projets de cette dernière, et la Chine à adhérer à un plus grand nombre d'instruments juridiques de l'OCDE.

5. En tant qu'organe directeur pour la politique de relations extérieures de l'Organisation et la coopération de cette dernière avec ses partenaires extérieurs, le Conseil de l'OCDE a régulièrement fait part de son engagement en faveur d'une « [O]rganisation ouverte et inclusive », et signalé qu'il était important de « faire de l'OCDE un réseau mondial pour l'action publique plus efficace et plus intégrateur ». Il existe au sein de l'OCDE plusieurs acteurs chargés de la planification et du financement des relations avec les pays non membres à l'échelle mondiale. L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de relations mondiales de l'OCDE font intervenir le Cabinet du Secrétaire général, le Secrétariat des relations mondiales et le Comité des relations extérieures (CRE), un certain nombre de comités de substance et les directions correspondantes, ainsi que la Direction des affaires juridiques pour certains aspects. Conformément à la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE, les comités de substance élaborent des stratégies de relations mondiales qui définissent un cadre pour la participation des non-membres à leurs travaux et à ceux de leurs organes subsidiaires. Fondée sur ce principe directeur, la stratégie d'ensemble de l'Organisation en matière de relations mondiales a été définie dans plusieurs documents distincts, qui portent sur la « vision d'avenir », l'élargissement et l'engagement renforcé, les approches régionales, les programmes par pays, les forums mondiaux, etc. **L'Auditeur externe a recommandé que l'OCDE présente dans la prochaine édition du Rapport du Secrétaire général aux Ministres une vue d'ensemble concise des éléments et documents existants qui définissent la Stratégie de relations mondiales, tout en rappelant les fonctions, responsabilités et contributions individuelles de chaque unité concernée au sein de l'Organisation.**